

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

## Personne mineure

Dépôt du dossier uniquement sur rendez-vous au **05 62 67 70 02**

**La présence du mineur et de son représentant légal est obligatoire**

Documents à fournir	1 <sup>ère</sup> demande	Renouvellement
<b>Formulaire</b> (Mairie) ou <b>pré-demande en ligne</b> sur <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a>	oui	oui
<b>1 photo d'identité</b> de moins de 6 mois en COULEUR (norme ISO/IEC 1979-5 :2005)	oui	oui
<b>Ancienne carte d'identité</b> (CNI)		oui
<b>Acte de naissance</b> avec filiation de moins de 3 mois Sauf si la commune de naissance est reliée à COMEDEC <a href="https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation">https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation</a>	oui (original) sauf si vous fournissez un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans	oui (original) sauf si vous fournissez une CNI ou un passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 5 ans
<b>Justificatif de domicile des parents</b> de moins d'1 an	oui	oui
<b>Livret de famille</b>	oui (original)	oui (original)
<b>Pièce d'identité du représentant légal</b>	oui (original)	oui (original)
<b>En cas d'acquisition de la nationalité française :</b> -Décret de naturalisation	oui (original)	oui (original)
<b>En cas de perte ou de vol :</b> -Déclaration de perte effectuée en Mairie ou déclaration de vol délivrée par le commissariat de Police -25€ de timbres fiscaux (à acheter chez un buraliste ou en ligne sur <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/">https://timbres.impots.gouv.fr/</a> )		oui
<b>En cas de résidence alternée :</b> -Jugement de divorce complet -Justificatif de domicile des 2 parents et copie de leur CNI	oui (original)	oui (original)
<b>Vous souhaitez faire figurer le nom des 2 parents comme 2<sup>ème</sup> nom (usage) :</b> -Acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois -Autorisation conjointe des parents + copie de leur CNI	oui	oui

La plateforme de traitement des titres sécurisés se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires.